

SNEP INFO REUNION - SNEP INFO REUNION -

SNEP FSU REUNION

Résidence les Longanis

Bâtiment C appartement 4

7 boulevard Mahatma Gandhi

97490 SAINTE CLOTILDE

0262 12 85 06

snep.reunion@wanadoo.fr

<http://blog.snep-reunion.org/>

N° 41 – SEPTEMBRE 2017

SOMMAIRE:

Page 2 : édito

Page 3/4/5 : dossier secteur sport

Page 6&7 : carte des points

Page 8 : mouvement 2017

Page 9 : bilan syndicalisation

Page 10 : stage syndical FSU

Page 11&12 : fiche de syndicalisation

1 encart : calendrier SNEP 17/18



Le syndicat des enseignants d'EPS et des professeurs de sport



Le métier au cœur

Dispensé de timbrage Saint Denis CTCC

P

PRESSE

DISTRIBUÉE PAR

LA POSTE

Déposé le:



ASSEMBLEE GENERALE ACADEMIQUE DU SNEP

Le 12 octobre
au lycée hôtelier
de Saint Paul

SNEP FSU

Le syndicat des enseignants d'EPS
et des professeurs de sport

POUR LES CANDIDAT-E-S
AUX ÉLECTIONS 2017



PROPOSITIONS
POUR LE SPORT

Contact : SNEP-FSU - 76, rue des Rondeaux - 75020 Paris
mjs@snepfsu.net - Tél. : 01 44 62 82 32 - www.snepfsu.net

STAGE DE FORMATION SYNDICALE

MANAGER ou SERVIR?

les services publics aux prises avec les méthodes du privé

Avec la participation d'Evelyne BECHTOLD-ROGNON,
Présidente de l'Institut de Formation de la FSU et co-auteure de l'ouvrage éponyme.

02 novembre 2017 à partir de 9h00 salle Paul BADRE - Tampon (la chataire)
07 novembre 2017 à partir de 9h00 Cinéma Le Cristal - St Benoît

qualité du service

souffrance
au travail

conscience
professionnelle



(information et inscription page 10)

Directeur de la publication : Damien LAUDE

CCPAP 0111 S 07871 , dépôt légal: août 2006. 4 numéros par an. Abonnement par cotisation annuelle

Imprimé par Copy Run 4 bis rue Léopold Rambaud 97490 SAINTE CLOTILDE

La partition du Tambour Major Blanquer...

En effet, le ministre de l'EN a décidé (sans tambour ni trompette) que cette année, la rentrée se ferait en musique dans les établissements scolaires.

Alors que notre académie a, comme chaque année, effectué sa rentrée anticipée par rapport à l'hexagone, nul n'aura ignoré que cette dernière ne s'est pas vraiment déroulée dans des conditions optimales. Alors, une rentrée en musique, certes, mais avec beaucoup de fausses notes à la Réunion.

Le choix de ne pas reconduire de nombreux contrats aidés conjugué aux coupes budgétaires dans les collectivités, a fait couler beaucoup d'encre dans les médias locaux et mis en lumière les carences en matière d'encadrement. Le report de la rentrée dans les écoles primaires est significatif de cette situation notamment dans les communes

La Réunion, pour rappel, détient le funeste record national du taux de non-titulaires dans la fonction publique territoriale (70% de non titulaires contre 30 en métropole). Il est également bien supérieur aux autres départements outre-mer. L'impact de ces suppressions de contrats a donc forcément ici un impact très important. Conscient que ces emplois précaires ne sont pas la solution et qu'ils sont souvent une arme de chantage électoral pour certains élus locaux, il n'en reste pas moins que leur disparition met en lumière les besoins criants en personnels dans les écoles primaires, collèges et lycées. N'oublions pas également que notre métier d'enseignant d'EPS sera potentiellement impacté par la baisse du nombre de personnels en charge de l'entretien et de la surveillance des installations sportives.

Parallèlement à cette baisse budgétaire dans les collectivités, la purge continue également et plus insidieusement dans le second degré. En EPS, pas moins de 20 contractuels ont été directement affectés sur des postes vacants dès le mois de juillet. Un bien triste record !

Une fois que le stock famélique de TZR (17) sera occupé, pas besoin d'avoir fait de grandes études pour présager un recours massif aux non-titulaires. D'ores et déjà, 51 contractuels EPS sont déjà en poste à ce jour.

Comme chaque année, ce seront principalement les élèves de l'éducation prioritaire et de l'Est qui seront les premiers impactés, en EPS mais également dans la majorité des disciplines.

Le rectorat, comme chaque année, jouera sa partition d'une rentrée « réussie » dans la mesure où chaque élève aura un enseignant en face de lui. Et peu importe si ce dernier n'a pas ou peu d'expérience de terrain, pas reçu la moindre formation disciplinaire...

Suite à la parution des décrets sur la loi travail qui constituent une attaque sans précédent contre le code du travail, le gel du point d'indice, le rétablissement de la journée de carence et l'augmentation du taux de la CSG, il ne fait aucun doute que les salariés devront résister collectivement car **nous sommes tous attaqués !**

C'est pourquoi, le SNEP Réunion, avec les syndicats de la FSU appelle d'ores et déjà tous les collègues à participer massivement aux différentes actions prévues : notamment le 12 septembre contre la loi travail et lors de la journée d'action prévue au mois d'octobre pour la reconnaissance du travail des agents de la fonction publique.

La résistance, c'est aussi le poids de la syndicalisation qui représente l'unique contre pouvoir face aux mesures néolibérales qui vont se renforcer. C'est pourquoi, nous invitons les collègues fidèles à renouveler leur adhésion et pour les non-syndiqués, à rejoindre le SNEP FSU pour la défense de l'Ecole, de l'EPS et du sport scolaire.

Pour conclure cet édit, nous vous invitons bien sûr à participer à notre assemblée générale le 12 octobre, au lycée hôtelier de la Renaissance à Saint Paul. Ce lieu d'échange et de débat sera l'occasion pour les entrants de rencontrer le SNEP Réunion et nous permettra d'aborder les sujets qui vont probablement marquer cette année scolaire : Circulaire APPN, mise en place des réformes PPCR, sport scolaire, réforme du lycée, JO Paris 2024...

Bonne année scolaire à toutes et tous !

Benoit Caquelard, secrétaire académique du SNEP FSU Réunion

On a souvent tendance à oublier (voire ignorer), que le SNEP FSU syndique les professeurs de sport rattachés aux CREPS ainsi qu'à la Direction de la Jeunesse Des Sports et de la Cohésion Sociale. Vous trouverez ci-dessous un dossier spécialement dédiée à ce secteur.

Le secteur SPORT du SNEP-FSU avec la DJSCS et le CREPS de La Réunion

Un peu plus d'une trentaine de collègues professeur de sport (PS) et CTPS¹ exerçant des missions éducatives, techniques et pédagogiques (conseil, développement, entraînement, formation,...) sont en poste à La Réunion : 11 au CREPS et 20 à la DJSCS (9 CAS et 10 CTS).

Souhaitons la bienvenue à Elvire TEZA et Vincent HOAREAU qui rejoignent la DJSCS au 1^{er} septembre 2017 !

Retour sur 2016/2017, une année riche en changements, riche en polémiques

Changement de direction à la DJSCS

Navigation à vue depuis la RGPP², suivie de 7 mois sans pilote (arrivée de Jérôme FOURNIER comme directeur de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale le 01/09/16 alors que Denise HONG-HOC-CHEONG a quitté ses fonctions fin janvier 2016), dialogue social compliqué voire rompu, la tâche s'annonce rude pour le nouveau directeur !

Le SNEP-FSU considère que le **rôle des syndicats** est d'assurer la défense des intérêts individuels **et collectifs** des agents. Mais, ici, les élus du personnel (pour information le SNEP-FSU n'est pas représenté) ne communiquent pas - ou beaucoup trop peu - sur les points évoqués en CT ou CHSCT, ils ne prennent pas en compte les origines administratives (différents ministères) et donc statutaires des agents qui forment la DJSCS, ils ne proposent pas de réunions d'information syndicale,...

En s'opposant systématiquement sans faire de propositions, on ne peut pas avancer !

L'histoire se répète avec le CREPS, la polémique en plus

Octobre 2016, Régis BERTOGLI alors directeur du CREPS, fait valoir ses droits à la retraite. 7 mois plus tard, soit le 1^{er} mai 2017, Jean-Paul BRUNA est nommé directeur du CREPS.

Retour en quelques lignes sur une nomination qui a fait couler beaucoup d'encre.

Comme la procédure le prévoit, l'Administration Centrale (les Ministères de rattachement) a étudié les candidatures reçues (y compris celle arrivée hors délais !) et sollicité l'avis de la Région³. Parmi les candidats, on trouve un professeur de sport réunionnais, des inspecteurs de la jeunesse et des sports et des cadres ayant pour origine d'autres administrations.

En mars 2017, les articles de presse se multiplient (y compris en « une » de la presse locale) pour dénoncer la discrimination dont serait victime le professeur de sport réunionnais, écarté de la liste des candidats potentiels au poste de directeur du CREPS.

Dans le même temps, la notion de « compétences égales » est remplacée par « compétences suffisantes » par une organisation syndicale dans une lettre ouverte au Président de la République (avril 2017) ; un dossier « convenable » pourvu qu'il soit réunionnais serait suffisant. Il s'agit dans ce cas présent d'un poste de directeur d'établissement.

Rappelons enfin que les représentants du personnel lors de la CCP du 21 mars 2017 se sont unanimement abstenus « *non par rapport au collègue candidat, mais du fait de la procédure « chaotique* ».



SUITE →

DOSSIER SPECIAL

Pour le SNEP-FSU Réunion, la notion de « préférence régionale » est un sujet sensible trop souvent dévoyé et instrumentalisé. L'inscription du CIMM⁴ dans la loi, accordant une priorité pour la mutation des fonctionnaires ultramarins, est pour nous une avancée importante que nous avons défendue. **Cependant, nous sommes fermement opposés à un recrutement local coûte que coûte. Le niveau de compétences doit être l'élément principal à prendre en compte dans le cadre du recrutement d'un fonctionnaire d'état.** C'est cela qui garantira aux établissements, au CREPS et à la DJSCS la diversité et la lutte contre les discriminations de toute sorte.

On retiendra donc que Jean-Paul BRUNA, ex directeur adjoint du CREPS de Strasbourg, arrive dans un contexte compliqué, avec une région Réunion ambitieuse dans les dossiers ayant trait au sport (Haut-Niveau, Excellence Sportive, Equipements, Formations, ...). Souhaitons-lui de réussir dans un contexte de politiques locales souvent complexe.

¹ Conseiller Technique et Pédagogique Supérieur (équivalent des agrégés d'EPS)

² Révision Générale des Politiques Publiques (en 2010-2011 restructuration des services de l'Etat avec notamment le regroupement de différentes administrations comme l'ex-DASS et la DDJS à La Réunion pour former la DJSCS)

³ Depuis le 1er janvier 2016, le patrimoine immobilier des CREPS ainsi que les missions d'entretien général et technique, d'accueil, d'hébergement et de restauration sont transférés aux régions. Les CREPS pourront désormais exercer, en plus des missions nationales, des missions à la demande des régions dans les domaines du sport, de la jeunesse et de l'éducation populaire qu'il s'agisse du sport de haut niveau, des formations aux métiers du sport et de l'animation et du soutien au mouvement sportif local. Depuis, les Régions donnent leur avis dans ces nominations.

⁴ Centres d'Intérêts Matériels et Moraux : article 85 de la LOI n° 2017-256 du 28 février 2017 de programmation relative à l'égalité réelle outre-mer et portant autres dispositions en matière sociale et économique

Quelques points à suivre dans les mois à venir

Les priorités de la nouvelle ministre des Sports vont conditionner la nature des missions que les agents JS auront à mettre en œuvre, ainsi que les conditions d'exercice du métier. Seront aussi à suivre : l'évolution des carrières et de la rémunération (PPCR), les effets de la décentralisation des CREPS, etc...

Le SNEP-FSU met régulièrement en ligne des informations du secteur SPORT sur son site national :

<http://www.snepfsu.net/mjs/index.php> . Vous pouvez

aussi consulter le dernier bulletin spécial

SPORT [http://www.snepfsu.net/](http://www.snepfsu.net/bulencour/945supJS.pdf)

[bulencour/945supJS.pdf](http://www.snepfsu.net/bulencour/945supJS.pdf) avec notamment :

nos 10 propositions pour le sport : TOUS CONCERNES !

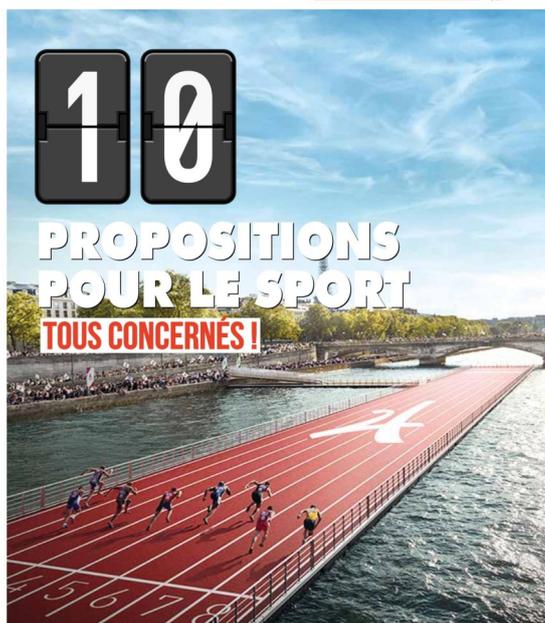
un point carrière et rémunération (PPCR, indemnités,...)

des articles sur les formations Jeunesse et Sports, les CREPS, le Haut Niveau, les JOP, etc.

Toute l'actualité du secteur sport sur le site national
<http://www.snepfsu.net/mjs/index.php>

Snep U
Supplément
N°945
Juillet 2017
F.S.U.
ORGANE du Syndicat National de l'Éducation Publique de l'Enseignement Public - FSU

**BULLETIN
SPÉCIAL SPORT**



**CARRIÈRES
ET RÉMUNÉRATIONS** p.6-7

JOP 2024 p.16

FORMATIONS JS p.8 & 10

SECTEUR SPORT

Le SNEP-FSU a besoin de vous !

Le SNEP-FSU vous représente dans les CAP des PS et des CTPS, sachez-le ! Nous y défendons l'équité entre les collègues et la transparence dans les actes de gestion. Les sujets « corpo » sont importants et de nombreux changements nous attendent encore dans les mois qui viennent. Mais au SNEP-FSU, nous pensons qu'il faut aller plus loin : réfléchir, se positionner, proposer, débattre et se mobiliser sur l'ensemble des sujets qui nous concernent de près ou de loin !

Certains considèrent que l'adhésion au SNEP-FSU est « chère », mais n'oubliez pas que nos salaires sont indexés, et que ce sont les cotisations qui nous permettent de mettre en œuvre les actions nécessaires pour défendre la profession (les syndicats ne sont pas subventionnés). Enfin, pour rappel, 66% sont déductibles des impôts. En cas d'adhésion, vous recevrez en début d'année votre justificatif à fournir à l'administration fiscale. Pour ceux qui ne payeraient pas d'impôts (si si ça existe !), vous aurez droit à un crédit d'impôts.

Bonne rentrée à tous !

Anouk LE GUILLOUX, trésorière académique adjointe et responsable du secteur sport

CHIFFRES CLÉS

Budget sport :

0.14 % du budget de l'Etat

Effectifs :

baisse de 38 % du nombre d'agents
Jeunesse et Sports en 10 ans

Structures :

- fermeture d'un tiers des CREPS en 2008 (8 sur 24) puis transfert aux Régions en 2016
- disparition des Directions Départementales Jeunesse et Sports (DDJS) au profit de services interministériels relevant du premier ministre en 2010
- fusion des Directions Régionales Jeunesse et Sports avec la Cohésion Sociale en 2010

Le SNEP-FSU considère qu'il est important de faire connaître ses 10 propositions pour le sport au plus grand nombre ; il les a ainsi adressées :

- aux candidats à l'élection présidentielle
- aux candidats aux législatives
- au ministère des sports et à la DRH des ministères sociaux
- au mouvement olympique (CNOSF, CROS, CTOS, CDOS)
- aux fédérations sportives nationales
- aux collectivités régionales et départementales
- aux médias

N'hésitez pas à les diffuser autour de vous !



SNEP INFO REUNION - SNEP INFO REUNION -

MUTATION INTRA ACADEMIQUE 2017

SAINT DENIS Barre d'entrée dans la commune (hors mutation intra commune): 31 pts

BAREME	VOEU	n°	ETABLISSEMENT
31	GEO	11	COLLEGE LA MONTAGNE
58	ETB	3	COLLEGE LES MASCAREIGNES
87	COM	20	COLLEGE JULIETTE DODU
95	ETB	9	COLLEGE LES DEUX CANONS
150	ETB	1	COLLEGE BOURBON
150	ETB	6	COLLEGE du CHAUDRON
157	ETB	19	COLLEGE MAHE DE LA BOURDONNAIS
159	COM	2	LP AMIRAL LACAZE
249	COM	17	COLLEGE LES ALIZES
331	ETB	14	LPO GEORGES BRASSENS
341	ETB	5	LGT LECONTE DELISLES
371	ETB	1	LYCEE NORD
525	ETB	1	LYCEE NORD
1169	ETB	1	LGT BELLEPIERRE
1560	COM	10	COLLEGE JULIETTE DODU

SAINTE MARIE Barre d'entrée dans la commune (hors mutation intra commune): 10 pts

63	ETB	10	COLLEGE
71	ETB	7	COLLEGE

LE PORT Barre d'entrée dans la commune (hors mutation intra commune): 191.2 pts

BAREME	VOEU	n°	ETABLISSEMENT
191,2	COM	4	COLLEGE L'OASIS LE PORT
249,2	COM	13	COLLEGE TITAN
322,2	GEO	7	COLLEGE JEAN LE TOULLEC
322,2	COM	1	COLLEGE JEAN LE TOULLEC
338	ETB	9	COLLEGE EDMOND ALBIUS
416	ETB	8	SEP LPO JEAN HINGLO

LA POSSESSION Barre d'entrée dans la commune (hors mutation intra commune): 411 pts

411	COM	8	COLLEGE JEAN ALBANY
-----	-----	---	---------------------

SAINT PAUL Barre d'entrée dans la commune (hors mutation intra commune): 353 pts

BAREME	VOEU	n°	ETABLISSEMENT
353	ETB	3	COLLEGE L'ETANG ST PAUL
363	ETB	6	COLLEGE ANTOINE SOUBOU
366	ETB	5	COLLEGE ALBERT LOUGNON
383	ETB	18	COLLEGE LES AIGRETTES
443	ETB	1	LPO de SAINT PAUL 4
453	ETB	1	SGT LP HOTELIER LA RENAISSANCE
472,2	GEO	9	COLLEGE JULES SOLESSE
496	ETB	1	LP LYC HOTELIER LA RENAISSANCE

SAINT LOUIS Barre d'entrée dans la commune (hors mutation intra commune): 194 pts

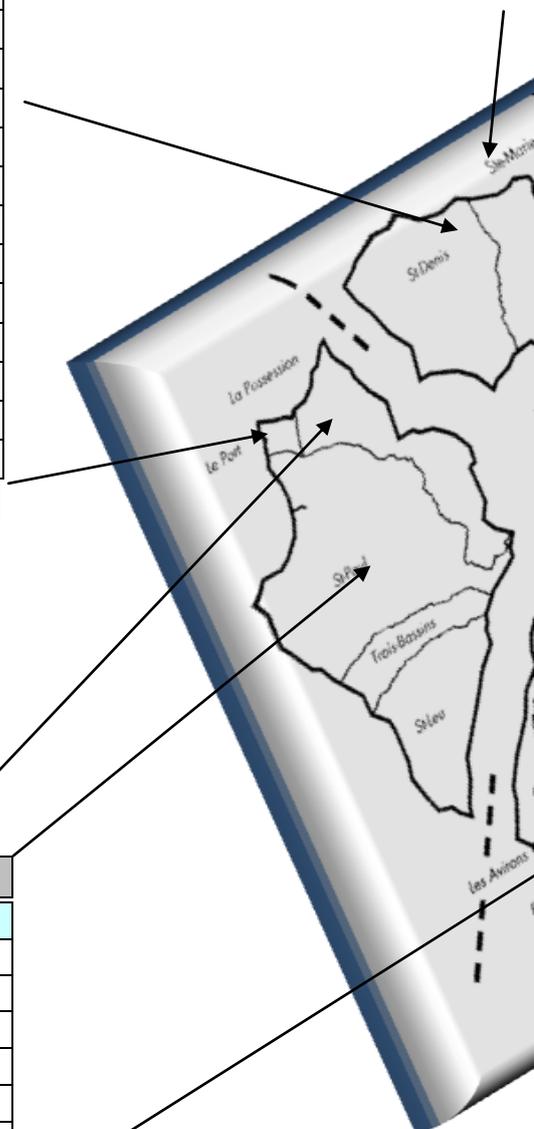
BAREME	VOEU	n°	ETABLISSEMENT
194	GEO	5	COLLEGE PLATEAU GOYAVES
295,2	ETB	4	SEGPA COLLEGE PLATEAU GOYAVES
363	ETB	3	LYCEE ROCHES MAIGRES
488,2	COM	16	COLLEGE PLATEAU GOYAVES
1038	GEO	4	COLLEGE LE RUISSEAU

PLAINE des PALMISTES Barre d'entrée dans la commune (hors mutation intra commune): 20 pts

189,2	COM	20	COLLEGE
-------	-----	----	---------

SAINT PIERRE Barre d'entrée dans la commune (hors mutation intra commune): 10 pts

BAREME	VOEU	n°	ETABLISSEMENT
297	CLG	3	RA
454	ETB	7	SEP
2762,2	COM	10	LP F



ATTENTION!

L'intra commune ne concerne que les collègues déjà en poste dans la commune. Si votre barème n'est pas suffisant pour entrer dans une commune, vous ne pouvez pas obtenir de mutation sur un établissement de cette dernière. C'est le même principe qui est appliqué au mouvement inter académique. Si vous n'avez pas le barème pour entrer dans une académie, vous ne pouvez évidemment pas obtenir de mutation quand bien même votre barème est supérieur aux demandeurs de cette dernière.

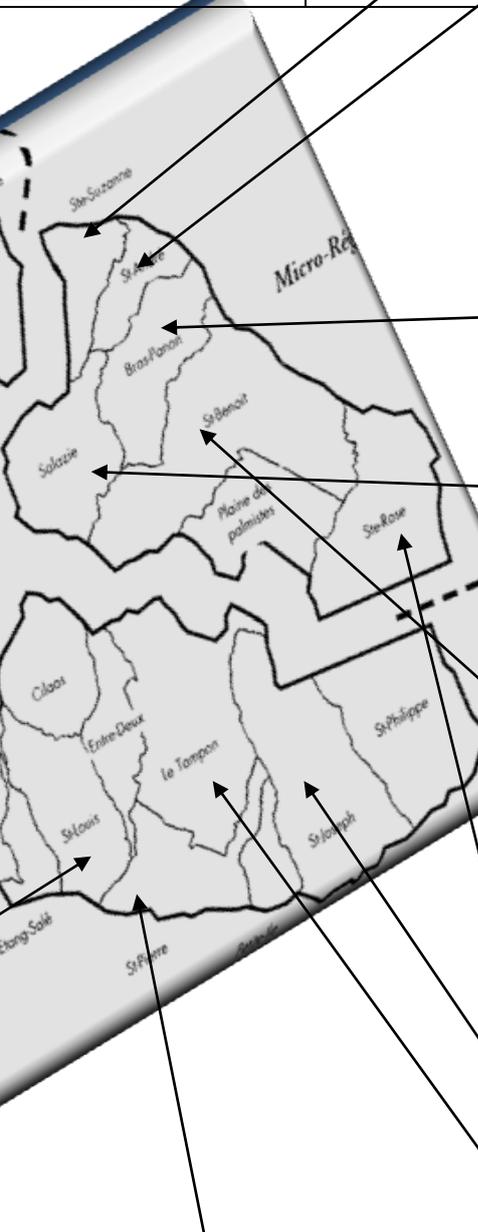
SNEP INFO REUNION - SNEP INFO REUNION -

CARTE DES POINTS INTRA 2017

Commune (hors mutation intra commune): 63 pts

COLLEGE ADRIEN CERNEAU

COLLEGE JEAN DESMES



SAINTE SUZANNE		Barre d'entrée dans la commune (hors mutation intra): 56 pts		
56	ETB	10	COLLEGE H FOUCCHE	
63	ETB	10	COLLEGE ADRIEN CERNEAU	

SAINT ANDRE		Barre d'entrée dans la commune (hors mutation intra): 45 pts		
BAREME	VOEU	n°	ETABLISSEMENT	
45	ETB	1	LP JEAN PERRIN	
70	ETB	1	COLLEGE TERRAIN FAYARD	
70	ETB	1	COLLEGE CHEMIN MORIN	
86	ACA		COLLEGE MILLES ROCHES	
178	ETB	1	COLLEGE CAMBUSTON	
321	ACA		COLLEGE MILLES ROCHES	

BRAS PANON		Barre d'entrée dans la commune (hors mutation intra commune): 59 pts		
BAREME	VOEU	n°	ETABLISSEMENT	
59	COM	1	COLLEGE DE BRAS PANON	
71	ETB	3	COLLEGE DE BRAS PANON	
100	ETB	1	COLLEGE DE BRAS PANON	
169	ETB	1	SEP LPO BRAS PANON	

SALAZIE		Barre d'entrée dans la commune (hors mutation intra): 118 pts		
196	ETB	1	COLLEGE AUGUSTE LACAUSSE	
153	ETB	3	COLLEGE AUGUSTE LACAUSSE	
118	ACA		COLLEGE AUGUSTE LACAUSSE	

SAINT BENOIT		Barre d'entrée dans la commune (hors mutation intra): 31 pts		
BAREME	VOEU	n°	ETABLISSEMENT	
31	ACA		COLLEGE BASSIN BLEU	extension
72	ACA		COLLEGE BASSIN BLEU	extension
81	ETB	14	COLLEGE PIERRE AMIRAL BOUVET	
121	ETB	2	COLLEGE GUY MOCQUET	
135	ETB	2	LGT PIERRE AMIRAL BOUVET	

SAINTE ROSE		Barre d'entrée dans la commune (hors mutation intra): 207,2 pts		
207,2	COM	V.17	COLLEGE THERESIEN CADET	

SAINT PHILIPPE		Barre d'entrée dans la commune (hors mutation intra commune): 173 pts		
173	GEO	11	COLLEGE BORY de SAINT VINCENT	

LE TAMPON		Barre d'entrée dans la commune (hors mutation intra commune): 254 pts		
BAREME	VOEU	n°	ETABLISSEMENT	
207	COM	1	COLLEGE TROIS MARES	
209	COM	15	COLLEGE TROIS MARES	
215	COM	1	COLLEGE MICHEL DEBRE	
218	COM	2	COLLEGE LA CHATOIRE	
254,2	COM	2	COLLEGE LA CHATOIRE	
272	ETB	7	COLLEGE LA CHATOIRE	
316	ETB	2	SEP LPO ROLLAND GARROS	
323	ETB	1	LPO BOISJOLY POTIER	
368	ETB	4	SEP LPO ROLLAND GARROS	
376	ETB	2	COLLEGE du 12E KM	
399	ETB	1	COLLEGE du 12E KM	
520,2	COM	13	COLLEGE PAUL BADRE	
1659	ETB	1	COLLEGE TERRAIN FLEURY	MCS

Commune (hors mutation intra commune): 189,2 pts

COLLEGE GASTON CROCHET

Commune (hors mutation intra commune): 454 pts

ETABLISSEMENT

COLLEGE AVINE DES CABRIS

SEP LPO BOIS D'OLIVE

COLLEGE FRANCOIS DE MAHY

MCS

SNEP INFO REUNION - SNEP INFO REUNION -

MOUVEMENT 2017

Le SNEP FSU Réunion souhaite la bienvenue aux collègues nouvellement mutés dans l'académie ainsi qu'à ceux qui réintègrent la Réunion.

Nous tenons également à féliciter l'ensemble des lauréats 2017 des différents concours (CAPEPS et agrégation).

Enfin, nous avons également comme chaque année une pensée particulière pour nos collègues qui vont goûter aux joies de la retraite. Nous leur souhaitons bon vent pour la nouvelle vie qui s'ouvre à eux.

ILS & ELLES BOUGENT

Nom	Prenom
BADINA	THIERRY
BAILLIEUX	LOIC
BARDET	CAROLE
BATAILLE	MATHILDE
BERNARD	CLAUDE JOS
BOURGINE	LAETICIA
BREMOND	CAROLINE
CARBONEL	JEAN
CATELOY	HARLAN
CHAMBRIER	DAVID
CLAISSE	BERTRAND
DELMOTTE	FREDERIC
DELVIGNE	PIERRE ALEXANDRE
ETHEVE	GABRIELLE
FERNANDEZ	OLIVIER
FONTENAY	GERARD
GIERENS	MELANIE
GOULED	MOHAMED DA
GRENET-LAFFONT	ROMAIN
GRONDIN	WILLY
GUFFLET	FREDERIC
HASSANBAY	MICHAEL
HENZE	FREDERIC
HOARAU	MARIE-EVE
HOARAU	MATHILDE ELODIE
HOARAU	JEAN FRANCOIS
JEANDEMANGE	JONATAN
K BIDI	STEPHANE
KHALLEF	DJAMEL
LE LIBOUX	FRANCK
LE LOUARN	ANNE
LE TOULLEC	PHILIPPE
NABOUDET	VINCENT
PAYET	SANDRA
PINAT	SANDRINE
RECROSIO	GILLES
REPECAUD	LAURENT
SCHMIT	DIMITRI
TSIAMPALIDIS	DAVID PHILIPPE
VIGNE	SEBASTIEN
VILLIEN	ERIC

ILS & ELLES ARRIVENT OU REVIENNENT

Nom	Prenom
AUDENAERT	GABIN
BLIN	CLEMENT
BLONDEL	DIDIER
BOIS	HERVE
BONJEAN	SEVERINE
BUREAU	HENRI
CADOT	DAVID PETER
CARNINO	JEAN-YVES
CURCO LLOVERA	ERWAN
CUZIN	BENJAMIN
DA SILVA	REGIS
DALLEAU	OLIVIER
DESCHAMPS	YANNIS
DUBANT	JOHAN
DUHAUT	CHRISTINE
ELISABETH	YANNICK
ETHEVE	THOMAS
GENTILHOMME	REMY
GOUSSEAU	GUILLAUME
GUILLOU	BRUNO
HELIES	LOHANE
LALUEZA	SOPHIE
LAURE	JOSEPH
LAVAUD	ANAE
LE STUM	ALAIN
MARIE-LOUISE	BERNARD
MESLET	ALEX
MOEHR	NELSON
MOREL	STEPHANE
NOMINE	PASCAL
PALMYRE	MARIE-ANICK
PAYET	RUDY
SIMONET	LEA
VERGNE	THOMAS

ILS & ELLES PARTENT

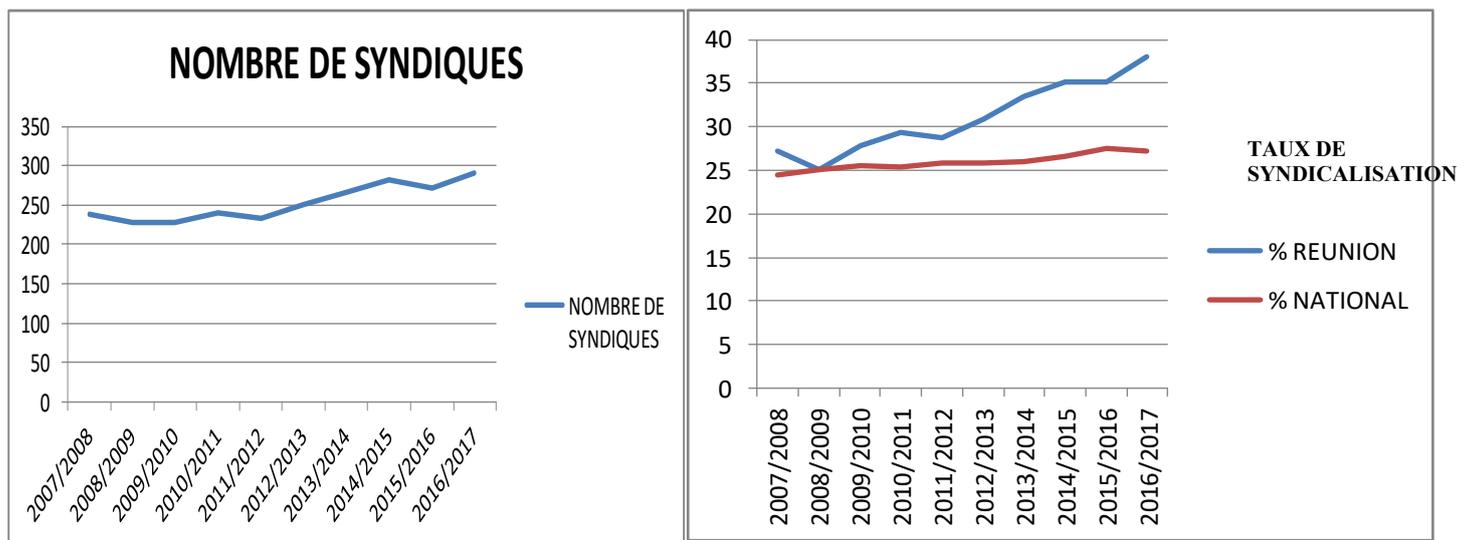
BAUDINO	FEDERICO
CHAUVET	FLORENT
GAFFIOT	JEAN FRANCOIS
GUITTARD	REMY
KOPP	MARIE
LATCHIMY LEGNANI	LINDSAY
LE FUR	MAELLE
REGNIER	THEO
STRINTZ	LUCAS
ZIBEL	MIKE

SNEP INFO REUNION - SNEP INFO REUNION -

LE POINT SUR LA SYNDICALISATION

Le bilan de la syndicalisation est à nouveau très positif cette année. Le taux et le nombre de syndiqués ont augmenté significativement pour atteindre 38.5%, soit 291 adhérents (+19 par rapport à l'an passé). Cette dynamique positive est en partie due à un fort taux de re-syndicalisation parmi les adhérents fidèles au SNEP (près de 90%). Mais la raison principale de cette progression s'explique par un taux record d'adhésion chez les collègues non titulaires. En effet, environ 50% d'entre eux ont rejoint le SNEP, preuve de la confiance qu'ils nous accordent.

Depuis plusieurs années, nous nous sommes fixés comme objectif d'atteindre la barre des 300 syndiqués. Les progressions de ces dernières années nous encouragent à croire qu'il est atteignable dans un avenir proche. A un an des élections professionnelles, ce serait un signal fort envoyé.



	2007/2008	2008/2009	2009/2010	2010/2011	2011/2012	2012/2013	2013/2014	2014/2015	2015/2016	2016/2017
NOMBRE DE SYNDIQUES (Réunion)	239	227	228	240	233	250	267	282	272	291
% REUNION	27,2	25,1	27,8	29,4	28,8	30,9	33,5	35,1	35,9	38
% NATIONAL	24,4	25,1	25,5	25,4	25,9	25,6	26	26,6	27,6	27,2



SNEP INFO REUNION - SNEP INFO REUNION -

STAGE SYNDICAL FSU : MANAGER OU SERVIR?

STAGE DE FORMATION SYNDICALE

MANAGER ou SERVIR ?

les services publics aux prises avec les méthodes du privé

Avec la participation de Evelyne BECHTOLD-ROGNON,
Présidente de l'Institut de Formation de la FSU et co-auteur de l'ouvrage éponyme.

02 novembre 2017 à partir de 9h00 salle Paul BADRE - Tampon (la chatoire)
07 novembre 2017 à partir de 9h00 Cinéma Le Cristal - St Benoît

qualité du service
souffrance au travail
conscience professionnelle

LA FONCTION PUBLIQUE EST VOTRE CHOIX.
VOUS DÉFENDRE EST NOTRE COMBAT.

ouvert à tous, syndiqués et non syndiqués

VOUS INSCRIRE
sur le site de la FSU Réunion :
<http://www.fsu974.re>
sur simple demande à : fsu974@fsu.fr
ou auprès de votre syndicat d'affiliation

FSU Réunion, 7 bd Mahatma Gandhi, appt 4, Bat C 97490 Sainte Clotilde 0693 00 30 52 - fsu974@fsu.fr

STAGE SYNDICAL

«Manager ou Servir?», 2 et 7 novembre 2017

Culte de la performance, du «mérite», de la rentabilité, gouvernance, indicateurs de performance,.....

Une terminologie inspirée du secteur privé pénètre les services publics depuis plusieurs années. Elle s'accompagne de pratiques de gestion des personnels très loin de l'esprit qui a prévalu à la création de la Fonction Publique en France. C'est le « Nouveau Management Public ». Ces pratiques, dont les cadres se font les relais, engendrent souvent stress, pressions et mal-être et de nombreux agents sont aujourd'hui en souffrance.

Pourquoi, comment et que faire face à ces dérives?

C'est le sens de ces deux journées de stage syndical en présence de l'auteur de l'ouvrage éponyme, Evelyne Bechtold-Rognon, présidente de l'Institut de Recherches de la FSU.

INSCRIPTION en ligne

<http://www.fsu974.re/vous-inscrire/>

OUVERT À TOUS, SYNDIQUÉS OU NON



Fédération Syndicale Unitaire départementale de La Réunion
7 Bd Mahatma Gandhi Apt 4 bat C- 97490 SAINTE-CLOTILDE
Mail. fsu974@fsu.fr - Gsm 0693 00 30 52 - Fixe 0262 12 85 06

DEMANDE DE CONGE POUR FORMATION SYNDICALE (A REPRODUIRE MANUELLEMENT)

NOM.....Prénom.....
Grade et fonction
Lieu d'exercice :.....

à : Nom et fonction du Chef d'établissement ou de service :

Conformément aux dispositions de la loi N° 84/16 du 11/01/1984 (article 34, alinéa 7) portant statut général des fonctionnaires et pour les agents non titulaires de l'État de la loi N° 82/997 du 23/11/82 définissant l'attribution des congés pour formation syndicale, j'ai l'honneur de solliciter un congé le **jeudi 02 novembre 2017 / mardi 7 novembre 2017** pour participer à un stage de formation syndicale.

Ce stage se déroulera à :

La salle Paul BADRE du Tampon (la Chatoire) le jeudi 02 novembre 2017
Le cinéma Cristal à Saint Benoit le mardi 07 novembre
De 9h00 à 16h30

Il est organisé par la FSU sous l'égide du Centre National de Formation Syndicale de la FSU, organisme agréé figurant sur la liste des Centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale.

(J.O. du 10 février 1995 et arrêté du 13 janvier 2009 pour la fonction publique et Arrêté du 30 novembre 2009 modifiant l'arrêté du 9 février 1998 pour la fonction publique territoriale).

A.....
Le..... Signature

La demande doit être adressée par la voie hiérarchique un mois à l'avance soit le 02 octobre ou le 07 octobre en fonction du lieu de stage



Le paiement en ligne

Vous pouvez désormais payer votre adhésion en une fois directement en ligne sur le site Internet du SNEP-FSU : <http://www.snepsfu.net>



Pour la caisse de solidarité et d'action syndicale !



Le paiement par chèque(s)

Vous pouvez payer en une ou plusieurs fois, en nous envoyant jusqu'à 8 chèques à étaler d'octobre à juin



Le paiement par prélèvement

Vous pouvez payer en une ou plusieurs fois (jusqu'à 8 fois) en étalant vos prélèvements (effectué le 5 de chaque mois) d'octobre à juin

Depuis 2 ans, le secteur « Action juridique » du SNEP-FSU doit faire face à une augmentation très importante de situations conduisant à devoir former des recours gracieux, saisir les Tribunaux Administratifs, solliciter l'avis, les conseils et l'aide de nos avocats, générant un surcoût non-prévisible pour les finances du syndicat.

C'est la raison pour laquelle le Conseil National a décidé d'inclure une contribution exceptionnelle de 2€ dans le montant des cotisations syndicales 2017/2018.

Crédit d'impôt : adhérer, ça vaut le coût !

Adhérer au SNEP-FSU, c'est donner du poids aux revendications que nous portons pour l'Education Physique et Sportive, le Sport Scolaire, le Sport et les personnels.

Adhérer a un coût, mais il est largement minoré par le crédit d'impôt de 66%. Vous trouverez dans le tableau ci-contre quelques exemples de ce que coûte réellement la cotisation syndicale.

	Professeur(e) EPS ou Sport Classe normale 7 ^{ème} échelon	Agrégé(e) EPS ou CTPS Classe normale 6 ^{ème} échelon	C.E EPS Hors Classe 5 ^{ème} échelon
Cotisation syndicale annuelle	244	230	295
Crédit d'impôts	161	152	195
Coût réel de la cotisation syndicale	83	78	100
Soit, par semaine **	1.60 €	1.50 €	1.90 €

** sur la base de 52 semaines, arrondis au centime le plus proche



Je soutiens EPS et société

Je suis syndiqué(e) au SNEP en 2017-2018. Je choisis de verser la somme de 10, 20, 30€ ... en ligne sur notre site www.epsetsociete.fr (paypal) ou par chèque à l'ordre de « EPS et Société », à retourner au CENTRE EPS et SOCIETE - 76, rue des Rondeaux - 75020 Paris

Identité	Date de naissance ____/____/____ Sexe : F <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/>	Situation professionnelle	Etablissement d'affectation ou zone de remplacement	
	Nom		Code établissement	
	Nom de jeune fille		Nom	
	Prénom		Adresse complète	
	Adresse complète		Echelon (ou groupe pour les retraités)	
	Mail		Situation administrative (entourez ci-dessous)	
	Téléphone fixe		TZR	Poste fixe
Téléphone portable	Prof Sport stagiaire	Prof EPS stagiaire	Agrégé stagiaire	
	Disponibilité		Congès (parental...)	

Bulletins	Envoi des bulletins SNEP-FSU	Envoi du bulletin FSU ("POUR")	Autorisation indispensable pour recevoir le bulletin
	<input type="checkbox"/> Version papier <input type="checkbox"/> Adresse personnelle <input type="checkbox"/> Adresse établissement <input type="checkbox"/> Version électronique	<input type="checkbox"/> Version papier <input type="checkbox"/> Adresse personnelle <input type="checkbox"/> Adresse établissement <input type="checkbox"/> Version électronique	J'accepte de fournir au SNEP-FSU les informations nécessaires me concernant et l'autorise à faire figurer des informations dans des fichiers et des traitements informatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6/01/78. Cette autorisation est révoquée par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNEP-FSU - Service informatique, 76 rue des Rondeaux, 75020 PARIS.
	Envoi des hors séries "Contre pied" uniquement par voie postale		Date et signature

Cotisations SNEP-FSU DOM 2017-2018

Entourez votre catégorie professionnelle			Catégorie/échelon										
			1	2	3	4/HEA1	5/HEA2	6/HEA3	7	8	9	10	11
Catégorie professionnelle	Prof EPS - Prof de sport - PCEA Agri - ENS		140 €	176 €	199 €	212 €	223 €	230 €	244 €	261 €	278 €	297 €	318 €
	Prof EPS classe normale biadmissible				208 €	218 €	230 €	247 €	260 €	278 €	299 €	321 €	334 €
	Prof EPS Hors Classe - Prof Sport Hors Classe		278 €	292 €	313 €	338 €	359 €	379 €					
	Agrégé - CTPS		150 €	231 €	236 €	255 €	272 €	290 €	311 €	334 €	358 €	379 €	394 €
	Agrégé - CTPS Hors Classe		358 €	379 €	395 €	423 €	440 €	467 €					
	AE - CE - PEGC			167 €	176 €	185 €	194 €	204 €	212 €	223 €	234 €	248 €	262 €
	CE - PEGC Hors Classe				247 €	261 €	295 €	317 €					
	CE - PEGC Classe Ex.		295 €	320 €	337 €	359 €	379 €						
	MA et CDI		140 €	157 €	162 €	173 €	185 €	195 €	209 €				
	Prof EPS stagiaire à l'externe		140 €										
Prof de Sport stagiaire à l'externe		140 €											
Agrégé stagiaire sur 1er poste		150 €											
Congé parental - disponibilité		46 €											
CDD temps plein à l'année		62 €											
Autres CDD et vacataires		44 €											
Congé de formation		142 €											

Stagiaire non reclassé : selon échelon de la catégorie d'origine

Temps partiel : à calculer selon l'échelon et la quotité de service

Abonnement Bulletin

Non syndicaux	75 €
Institutions/Associations	75 €
Etudiants STAPS	20 €

Montant du traitement ou de la pension mensuelle (net)			
Retraité et contrat local HDF	Inférieur à 1 000 € → groupe 1 66 € Entre 1 001 € et 1 300 € → groupe 2 83 € Entre 1 301 € et 1 550 € → groupe 3 98 € Entre 1 551 € et 1 800 € → groupe 4 109 € Entre 1 801 € et 2 050 € → groupe 5 118 €	Entre 2 051 € et 2 300 € → groupe 6 132 € Entre 2 301 € et 2 500 € → groupe 7 149 € Entre 2 501 € et 2 700 € → groupe 8 163 € Entre 2 701 € et 2 900 € → groupe 9 175 € Supérieur à 2 900 € → groupe 10 183 €	

Je choisis de payer ma cotisation...

- 1/ **Nouveauté ! En ligne** sur le site <http://www.snefpsu.net>
 - 2/ **Par chèque** à l'ordre du SNEP-FSU Précisez le nombre de chèques (max 8) (Indiquez au dos de chaque chèque la date d'encaissement)
 - 3/ **Par prélèvement(s)** en une ou plusieurs fois (effectué le 5 de chaque mois d'octobre à juin, max 8 fois). Remplissez le mandat ci-dessous.
- Nombre de prélèvements Indiquez le 1er mois de prélèvement

PRELEVEMENT MANDAT 	En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) le SNEP-FSU à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNEP-FSU. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle.
Une demande de remboursement doit être présentée : - dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé, - sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.	
Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.	
Nom	
Prénom	
Adresse	
Compl. d'adresse	
CP - Ville	
Pays	
Code IBAN	
Code BIC	
Paiement récurrent <input checked="" type="checkbox"/>	MERCI DE JOINDRE UN RIB
NE RIEN INSCRIRE ICI → <input style="width: 100px;" type="text"/>	

CREDIT D'IMPOT i

Vous bénéficiez d'un crédit d'impôt égal à 66% du montant de votre cotisation.

Par exemple, une cotisation de 212 € ne vous coûte réellement que 72,08 €

Pour le compte du
SNEP-FSU
76, rue des Rondeaux
75020 PARIS
 Ref : cotisation SNEP
A :
Le :
Signature :